

Étaient présents : Florence DANIELLOT - Thierry IMBERT – Alain MALINOWSKI - Jordane CHATEAU - Nathalie CHARTOGNE - Jean-Pierre MILLEY- Olivier JALLU

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nathalie CHARTOGNE

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2023. Décision du conseil municipal. Délibération
- Vote du compte de gestion 2023. Décision du conseil municipal. Délibération
- Vote de l'affectation de résultat. Décision du conseil municipal. Délibération
- Vote du budget primitif 2024. Décision du conseil municipal. Délibération
- Vote des taxes communales 2024. Décision du conseil municipal. Délibération

La séance a été ouverte par M. Le Maire à 20h

Signature feuille de présence et PV

Lecture de l'ordre du jour

Vote du compte administratif 2023

Suite à la présentation du compte administratif de l'année 2023 de la commune, présenté par Madame TWAROG Léa, secrétaire à la mairie d'Orainville. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à la majorité des membres présents et en exercice :

- d'approuver les comptes de la commune 2023.
- d'approuver qu'ils sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur Municipal
- d'arrêter les comptes comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 225 474.37 €/ Recettes : 287 608.20 €

Investissement : Dépenses : 53 086.94 € / Recettes : 29 342.88 €

Vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et en exercice, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote de l'affectation de résultat

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 8 948.73 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 78 282.98 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 23 744.06 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 62 133.83 €

Aucun Restes à réaliser à la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 32 692.79 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 32 692.79 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 107 724.02 €

Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- d'approuver le budget primitif de la commune 2024 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 297 885,29 € / Recettes : 395 681,31 €

Investissement : Dépenses : 140 051,22 € / Recettes : 140 051,22 €

Vote des taxes communales 2024

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1% les taux pour l'année 2024 par rapport aux taux de référence, et de fixer les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

<u>Taxe Foncière (Bâti)</u>	46.37 %	<u>Taxe Foncière (Non Bâti)</u>	21.92 %.
<u>Taxe d'habitation</u>	18.12 %		

Mr le Maire lève la séance à 23h